

CONDITIONS DU MODULE DE VOYAGES

Les stipulations du présent Contrat relatives à un Service spécifique ne s'appliquent qu'aux Clients qui utilisent ledit Service.

Les présentes Conditions du Module de Voyages ont été mises à jour pour la dernière fois le 28 août 2026.

1 RELATION COMMERCIALE

Perk et le Client reconnaissent et conviennent que le présent Contrat constitue un accord-cadre portant sur la réservation de services de voyage dans le cadre de l'activité commerciale, artisanale ou professionnelle du Client, et qu'il est, à ce titre, exclu du champ d'application de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait (la **Directive PTD**) ainsi que des lois et règlements nationaux des États membres de l'Union européenne transposant ladite directive, et, le cas échéant de la réglementation britannique intitulée Civil Aviation (Air Travel Organiser's Licensing) Regulations 2012. En conséquence, ces réglementations ne s'appliquent pas à la fourniture des Services par Perk ni à leur utilisation par le Client dans le cadre du présent Contrat.

2 PRESTATAIRES DE SERVICES DE VOYAGE

- 2.1 Le Client reconnaît et accepte qu'une fois un Voyage réservé (y compris tout Élément) et confirmé par Perk, les conditions générales du Prestataire de Services de Voyage s'appliquent au Client.
- 2.2 Si le Client souhaite modifier ou annuler une réservation, les parties devront suivre le processus et les conditions applicables du Prestataire de Services de Voyage en matière de modification ou d'annulation. Si la réservation modifiée ou annulée est remboursable, Perk reversera au Client le montant correspondant, déduction faite des frais de service applicables de Perk. Les informations relatives à ces déductions seront mises à disposition des Utilisateurs via la Plateforme. Tout remboursement sera effectué selon le mode de paiement initial pour les paiements automatiques, ou, pour les autres méthodes, par imputation sur la prochaine facture du Client ou via un avoir. Nonobstant ce qui précède, si le Client a souscrit au service FlexiTravel, les conditions spécifiques dudit Service s'appliqueront.
- 2.3 Les Prestataires de Services de Voyage n'ont aucun droit ni aucune obligation en lien avec les remboursements FlexiTravel. Les remboursements FlexiTravel sont entièrement distincts des remboursements classiques traités par Perk pour les réservations sans FlexiTravel, lesquels sont soumis aux conditions générales des Prestataires de Services de Voyage.

3 RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client doit veiller à ce que les réservations de Voyages soient effectuées et organisées uniquement par des Utilisateurs âgés de 16 ans ou plus, et que tout mineur voyageant dans le cadre d'une réservation du Client soit accompagné d'un adulte.

4 OUTILS DÉVELOPPEUR ET MARKETPLACE

Lorsque, dans le cadre de l'utilisation des Services, le Client utilise les Outils Développeur, il reconnaît et accepte que :

- les Conditions d'utilisation des Outils Développeur et de la Marketplace s'appliquent (et seront réputées intégrées de plein droit au présent Contrat à compter de la date et de l'heure de début d'accès du Client) ; et
- tout échange de données entre le Client et un fournisseur tiers de produits relève exclusivement de la relation entre le Client et ce fournisseur

5 GARANTIES

Perk ne garantit ni ne déclare qu'un type de contenu ou qu'un inventaire de voyage spécifique sera disponible sur le Module de Voyages.

6 RESPONSABILITÉ

Conformément à la clause 7 des Conditions Générales (Responsabilité), Perk ne saurait être tenue responsable des actes ou omissions des Prestataires de Services de Voyage, y compris en cas de manquement, retard, inexécution ou défaut dans les prestations fournies par les Prestataires de Services de Voyage.

7 EFFETS DE LA SUSPENSION OU DE LA RÉSILIATION

Conformément à la clause 10 des Conditions Générales (Effets de la Suspension ou de la Résiliation), tous les Éléments dont la réservation a été confirmée par Perk avant la prise d'effet de la suspension ou de la résiliation resteront pleinement valables et soumis aux conditions générales du Prestataire de Services de Voyage. Le Client pourra utiliser ces Éléments dans les conditions prévues.

8 SOUSCRIPTION ET RÉSILIATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE VOYAGE

- 8.1 Le Client peut souscrire, via le Bon de Commande ou directement sur la Plateforme, l'un quelconque des services complémentaires de voyage suivants, décrits aux articles 9 à 11 ci-dessous (un Service Complémentaire de Voyage), et peut résilier chacun d'eux individuellement, sans avoir à justifier d'un motif, moyennant une notification écrite adressée à Perk au moins trente (30) jours à l'avance.

9 FLEXITRAVEL

- 9.1 FlexiTravel permet au Client d'annuler des Éléments ou des Voyages réservés via le Module de Voyages pour quelque motif que ce soit et de bénéficier d'un remboursement partiel, sous réserve des stipulations du présent article 9.
- 9.2 Les remboursements accordés au titre de FlexiTravel prennent la forme d'avoirs, crédités sur le moyen de paiement ayant servi à régler l'Élément ou le Voyage annulé (par exemple, la même carte de crédit).
- 9.3 Pour bénéficier d'un remboursement partiel, le Client doit notifier expressément l'annulation au service clientèle de Perk, par écrit (par e-mail ou via la Plateforme) ou par téléphone, dans les délais indiqués ci-dessous, les heures s'entendant en heure locale du lieu de séjour ou du point de départ :
- Hôtels : au plus tard à 16 h le jour d'arrivée ;
 - Vols : au moins deux (2) heures avant l'heure de départ prévue ;
 - Trains : au moins deux (2) heures avant l'heure de départ prévue ; et
 - Locations de véhicules : au moins deux (2) heures avant l'heure de prise en charge convenue.
- 9.4 FlexiTravel ne donne lieu à aucun remboursement dans les cas suivants :
- les annulations partielles d'Éléments faisant partie d'un même Voyage (par exemple, un seul tronçon d'un billet aller-retour) ;
 - les Éléments d'Événement et les Réservations d'Événement (tels que définis à la Partie B de l'Annexe 1 ci-dessous) ;
 - les paiements effectués par le Client directement auprès des Prestataires de Services de Voyage ; et

- les réservations effectuées manuellement par Perk sur instruction du Client (par exemple, les réservations effectuées par le service de conciergerie de Perk).
- 9.5 Sous réserve des articles 9.3 et 9.4 ci-dessus, Perk remboursera au Client 80 % du coût de l'Élément ou du Voyage annulé, dans la limite de cinq mille euros (5 000 EUR) par Utilisateur et de trente mille euros (30 000 EUR) par Voyage.
- 9.6 Les remboursements n'incluent pas les taxes et frais obligatoires perçus par un prestataire de services financiers ou par un Prestataire de Services de Voyage en lien avec une annulation, y compris les commissions et frais bancaires ou de carte de crédit, les taxes d'aéroport non remboursables et les frais d'annulation involontaire.
- 9.7 Perk peut demander au Client d'indiquer le motif de l'annulation et de fournir les justificatifs correspondants, à des fins d'information et de suivi internes. Le Client fournira ces informations afin de permettre à Perk de satisfaire à ses besoins internes et d'exécuter ses accords conclus avec des fournisseurs tiers. L'obligation du Client de fournir des informations et des justificatifs n'affecte en aucun cas son droit à remboursement.
- 9.8 FlexiTravel est disponible dans les variantes suivantes :
- FlexiFlight et FlexiTrip peuvent être sélectionnés individuellement par les Utilisateurs pour les réservations éligibles. Ils sont soumis à des frais variables, indiqués au cours du processus de réservation, et ne sont pas disponibles pour les Clients ayant souscrit à FlexiTravel Company.
 - FlexiTravel Company s'applique à l'ensemble des Voyages. Cette variante est soumise à des frais fixes appliqués au coût total de tous les Voyages, tels qu'indiqués dans le Bon de Commande (ou sur la Plateforme, si le Client souscrit à FlexiTravel directement sur la Plateforme).
- 9.9 À la résiliation du présent Contrat, et sous réserve du paiement à bonne date, par le Client, de toutes les sommes restant dues, Perk versera au Client le solde des avoirs FlexiTravel figurant sur son compte Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation.

10 LOCATION DE VÉHICULES

- 10.1 Le Client et ses Affiliées sont responsables de l'ensemble des paiements, dommages et frais afférents à tout véhicule loué via la Plateforme auprès d'une société de location de véhicules (le Loueur), Perk agissant à l'égard du Loueur en qualité de payeur pour le compte du Client.
- 10.2 Le Client garantira et indemniserait intégralement Perk de toute réclamation, de tout défaut de paiement, de toute responsabilité, perte ou dommage invoqués à l'encontre de Perk ou subis par celle-ci en lien avec la réservation ou la gestion de la location, ou avec la violation par le Client ou ses Affiliées des conditions du Loueur.

11 ENTRY READY

- 11.1 Entry Ready est un Service Complémentaire de Voyage qui affiche les formalités d'entrée et les autorisations de voyage applicables à un Voyage et permet aux Utilisateurs de solliciter certains visas électroniques (e-visas) et autorisations de voyage par l'intermédiaire du prestataire tiers de Perk. Perk ne fournit aucun conseil en matière d'immigration : les informations relatives aux conditions applicables ainsi que toute demande sont fournies par ce prestataire au titre de conditions distinctes, et Perk ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité de ces informations, ni l'octroi d'une quelconque autorisation, ni l'admission d'un Utilisateur dans un pays de destination. Il est précisé, à toutes fins utiles, qu'une autorisation de voyage ne constitue pas un Élément et que les frais acquittés à ce titre ne sont pas remboursables au titre de FlexiTravel.

12 VOYAGES PRIVÉS

- 12.1 Objet. Perk met à la disposition des Utilisateurs, via la Plateforme, une fonctionnalité de voyage privé (les Voyages Privés) permettant à un Utilisateur de réserver un voyage à des fins personnelles, en son nom et pour son compte, et au moyen de son propre moyen de paiement (un

Voyage Personnel). Chaque Voyage Personnel est conclu au titre de conditions distinctes entre Perk et l'Utilisateur (les Conditions Utilisateur), mises à la disposition de l'Utilisateur sur la Plateforme.

12.2 Exclusion du présent Contrat. Nonobstant la clause 1.7 des Conditions Générales, les Voyages Privés ne font pas partie des Services souscrits par le Client au titre du présent Contrat. En particulier :

- le Client n'est pas partie à un Voyage Personnel, n'est pas le bénéficiaire des services de voyage réservés et n'acquiert aucun droit ni n'assume aucune obligation à ce titre ;
- les Voyages Personnels ne sont pas soumis aux politiques de voyage, aux circuits d'approbation, aux centres de coûts, aux champs personnalisés, au suivi et à la facturation du Client, ni au Module de Dépenses, et aucun Service Complémentaire de Voyage ne leur est applicable ;
- les Voyages Personnels doivent être réglés par l'Utilisateur au moyen de son propre moyen de paiement personnel. Le Client n'est tenu à aucune obligation de paiement envers Perk au titre d'un Voyage Personnel ; et
- les Voyages Personnels ne sont pas pris en compte au titre des droits d'utilisation, dépenses minimales ou volumes engagés prévus par le Bon de Commande, et sont exclus des plafonds de responsabilité fixés à la clause 7 des Conditions Générales.

12.3 Autorisation et reconnaissances du Client. Aussi longtemps que les Voyages Privés sont activés sur le compte du Client, le Client autorise Perk à mettre les Voyages Privés à la disposition de ses Utilisateurs via leurs comptes Plateforme et adresses e-mail professionnelles existants, et à contracter directement avec ces Utilisateurs au titre des Conditions Utilisateur. La clause 2.2 g) des Conditions Générales ne s'applique pas à l'utilisation des Voyages Privés par un Utilisateur. Le Client ne fait aucune déclaration et ne consent aucune garantie à Perk au titre de l'utilisation des Voyages Privés par un Utilisateur, et Perk ne fait aucune déclaration et ne consent aucune garantie au Client au titre des Voyages Privés ou d'un Voyage Personnel. Perk n'assume aucune responsabilité envers le Client au titre des Voyages Privés ou d'un Voyage Personnel, ou en lien avec ceux-ci.

12.4 Données de Voyage Personnel. Les Voyages Privés sont séparés des données de voyages d'affaires du Client sur la Plateforme. L'ensemble des Données à caractère personnel et autres informations relatives à un Voyage Personnel (les Données de Voyage Personnel) sont Traitées par Perk en qualité de Responsable du Traitement indépendant et non en qualité de Sous-traitant du Client. Les Données de Voyage Personnel ne constituent pas des Données Personnelles du Client, ne sont pas traitées conformément aux Instructions du Client, et l'Annexe 3 (Addendum relatif au Traitement des Données) ne leur est pas applicable. Perk ne communiquera pas les Données de Voyage Personnel au Client et ne les mettra pas à la disposition de ses administrateurs ou de ses autres Utilisateurs, sauf : (a) avec le consentement de la personne concernée ; (b) lorsque la loi ou une autorité compétente l'exige ; ou (c) sous une forme agrégée ou anonymisée ne permettant pas d'identifier une personne. En conséquence, le Client ne dispose d'aucun droit d'accès, de rectification, de suppression, d'audit, de communication d'informations ou de restitution portant sur les Données de Voyage Personnel au titre du présent Contrat ou de l'Annexe 3, et orientera vers Perk toute personne souhaitant exercer des droits en matière de protection des données sur les Données de Voyage Personnel.

12.5 Désactivation. Les Voyages Privés sont activés par défaut pour le compte du Client. Le Client peut les désactiver à tout moment via les paramètres administrateur de la Plateforme (ou en demandant à Perk de procéder à cette désactivation), la désactivation prenant effet dans les meilleurs délais suivant cette instruction et s'appliquant aux nouveaux Voyages Personnels. La désactivation des Voyages Privés n'affecte ni l'abonnement du Client, ni les frais, ni les droits d'utilisation prévus par le présent Contrat, et ne confère au Client aucun droit d'accéder à un Voyage Personnel déjà réservé, de le modifier ou de l'annuler, ce Voyage Personnel continuant d'être exécuté et géré conformément aux Conditions Utilisateur jusqu'à la réalisation du voyage.

